



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

7 IGC

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL
POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION
DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES**

**INTERGOVERNMENTAL COMMITTEE
FOR THE PROTECTION AND PROMOTION OF THE DIVERSITY
OF CULTURAL EXPRESSIONS**

Septième session ordinaire / Seventh Ordinary Session

**Paris, Siège de l'UNESCO / Headquarters
10 - 13 décembre/December 2013**

DOCUMENT D'INFORMATION / INFORMATION DOCUMENT

Ce document a été préparé en 2013 par la Coalition pour la diversité culturelle canadienne conformément à la Résolution 4.CP 13 pour la septième session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. L'auteur est responsable du choix et de la présentation des faits contenus dans ce rapport et des opinions qui y sont exprimées. Celles-ci ne sont pas nécessairement celles du Secrétariat de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

This document has been prepared in 2013 by the Canadian Coalition for Cultural Diversity in accordance with Resolution 4.CP 13 for the seventh session of the Intergovernmental Committee for the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions. The author is responsible for the choice and the presentation of the facts contained in this Report and for the opinions expressed therein, which are not necessarily those of UNESCO and do not commit the Organization.



Impact of the digital era on the implementation of the Convention on the diversity of cultural expressions

Contribution of Canada's Coalition for Cultural Diversity

By Jehane Jaabouti jjaabouti@cdc-ccd.org
and Catherine Pool cpool@cdc-ccd.org



Foreword

This document aims to contribute to the reflexion on the implementation of the Convention in the digital age, drawing from experiences in Canada and Quebec. It is not a country report nor does it represent the position of the Canadian Coalition and its members.

It must also be understood that in the light of the rapidly evolving market and technology there may be some discrepancy between this summary and the latest positions of member organizations of the Coalition on issues of cultural policies and measures.

The authors have made every effort to capture the views expressed by member organizations of the Coalition in past consultations on the digital era, but it is very possible that they might have missed some. Our apologies.

Table of contents

- Methodology
- Introduction to national public policy issues
- Issues
 1. Income of creators and copyright holders
 2. Protection and promotion of Canadian content
 3. Financial support by the federal government
 4. Training
 5. Accessibility
 6. Electronic commerce
- Options for further consideration
- Bibliography

Methodology

This presentation is a summary of the positions expressed by member associations of the Canadian Coalition for Cultural Diversity as part of the following consultations:

- *Canada's digital economy strategy* led by Industry Canada (May-July 2010)
- *Option culture, virage numérique* by the SODEC¹ (October 2011)
- *Projet @LON - Arts et Lettres, Option numérique*, led by CALQ² (November 2011)
- *Seminar Convention on the diversity of cultural expressions: expectations met or disappointment?* organized by the Canadian Coalition (September 2013)

¹ SODEC: Quebec Society for the Development of Cultural Enterprises

² CALQ: Quebec Arts and Literature Council



Member associations and others having filed comments

Book publishing

National Association of Book Publishers
Association of Canadian Publishers

Cinema and television

Film Ontario

Interdisciplinary organizations

Canadian Conference for the Arts
Canadian Human Resources Council for the Cultural Sector
Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists
Society of Authors for Radio, Television and Cinema

Media arts

Alliance of Independent Media Arts
Quebec Council for Media Arts

Music

Quebec Association for the Music Recording, Performing and Video Industry
Canadian Federation of Musicians
Professional Association of Music Publishers

Performing arts

Quebec Dance Collective

Public organizations

Quebec Society for the Development of Cultural Enterprises
Quebec Arts and Literature Council

Visual arts

Quebec Visual Artists Collective

Impact of the digital era on the creative economy
and the policies and measures to
protect and promote cultural expressions

Supply

Business model adapted to the new value chain:

- Governments
- Cultural industries
- Rights holders

Education

- Professionals
- Public

Demand

- Accessibility
- Visibility / promotion of Canadian content
- Stimulating demand

E-commerce: an external factor exerting pressure
on the domestic environment

National public policy issues

- Urgent need to update the current legislative framework (i.e. the Canadian Broadcasting Act) to make it more in tune and flexible so to minimize the risk that it becomes inapplicable
- The copyright and intellectual property issue is often mentioned, but is indirectly addressed by the Convention through its articles affirming the right of States to adopt policies and measures favorable to a diversity of cultural expressions
- The national regulator – the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC) is being called upon to submit emerging platforms to the same regulatory obligations on Canadian content quota and contribution to production funding as traditional broadcasting undertakings
- The visibility, promotion and access to Canadian content is a critical issue that requires public financial support, the intervention of regulatory authorities and for intermediaries between content producers and the public to be held accountable

1. Revenues of creators and rights holders

Observations:

- Loss of control by content producers and cultural industries on their productions following the digital transition making it possible to reproduce and exchange perfect copies at a very low cost
- Transition from an economy of relative scarcity to one of abundance, where the value shifts from content to the attention consumers are willing to give to it
- Coming into force of the Copyright Modernization Act Bill C-11 (June 2012) deemed of limited benefits by rights holders, notably with the introduction of many exemptions
- Erosion of financial compensations through the private copying levy – not extended to digital media in Bill C-11 - a measure denounced by all creators

Questions :

- The legislative void now filled by the new digital lock regime and the tougher sanctions for violators, but what about enforcement? And foreign based violators?
- Need to constantly adjust the relations between stakeholders in content production to the changing digital landscape

2. Protection and promotion of Canadian content

Observation: The CRTC has adopted (1999) and upheld (2009) an *Exemption order for digital media broadcasting undertakings*

- In its 2009 decision, the CRTC called for a national digital strategy, recognizing that « the scope of the Commission's examination of the new media phenomenon was limited given its mandate under the *Broadcasting Act* »
- The CRTC does not rule over book and magazine publishing for example. A great number of Canadian e-books are not available at online Canadian bookstores
- According to many observers, the CRTC had chosen to limit the scope of its review, which was a disappointment for the many who had expected that the Commission would promote Canadian content on all platforms
- The CRTC launched on October 24, 2013, a broad national public consultation on the future of television <http://crtc.gc.ca/eng/archive/2013/2013-563.htm>

2. Protection and promotion of Canadian content

Recommendations: Reaffirm the role of the CRTC as the main driving force to protect and promote Canadian content, by a « moderated and constructive » regulatory approach

1. Impose to digital media broadcasting undertakings the same obligations as traditional ones
 2. Initiate a dialogue between Internet Service Providers (ISPs) and stakeholders in Canadian content production, in order to define the role of each actor in the new value chain
 3. Implement a monitoring system of the new digital platforms as the basis of an observatory of the rapidly changing digital landscape
- ==> The Supreme Court ruled in February 2012 that Internet Service Providers were not subject to the Broadcasting Act and therefore had no Canadian content obligations and obligations to contribute to production funds

3. Financial support by the federal government

Objectives:

- Respond to the needs for investment to achieve the digital transition
- Rethink the funding of content creation
- Support the experimentation of new business models

Options for investment:

- Visibility / promotion / commercialization of Canadian content
- Training
- Equipment
- R&D in new forms of artistic expressions
- Digitization of collections and works
- Compensation of risks assumed by businesses and creators

3. Financial support by the Canadian government

Artists and arts organizations

Increase the Canada Council for the Arts budget for access to infrastructures and expertise initiatives

Businesses

- Grants for collective initiatives to promote Canadian content
- Loans
- Federal tax credits

Rights holders

- Guarantee the respect of intellectual property and the digital locks, while extending the Canadian quota regime to the new platforms
- Compensatory measures for the loss of revenues following the decision not to extend the private copy levy to digital media and the numerous « fair dealing » exemptions in C-11

4. Training

For the general public:

- Raise awareness from an early age to the use of new media technology
- Raise awareness to issues of piracy and copyright
- Develop post-secondary programs combining CIT to other fields of study

For professionals :

- Integrate digital production tools in the apprenticeship of creation, production, distribution and promotion of cultural content
- E-Commerce and marketing for any new player
- Continuous learning in leadership and learning spaces in the workplace
- Intergenerational mentoring and mediation programs
- Collaborative tools: strengthen the mechanisms to share new techniques, resources, information and e-commerce practices

5. Accessibility

Striking facts:

72.2% of Canadian households has access to high speed Internet (2009, OCDE) compared to 95.9% (2009) in South Korea and 82.6% (2010) in Norway and Sweden

Some groups have limited access to the Internet:

Ethnic groups, rural communities, elderly; unable to access a certain knowledge due to linguistic, cultural or economic barriers or learning disabilities and illiteracy.

Proposals :

- Multimedia and training centers open to all
- Virtual archive centers and mediation programs to ensure universal access to heritage
- Promote cultural content by ensuring the digitization of collections
- Recognizing the importance of metadata for the access to content via search engines, undertake a concerted action for a standardization of the metadata¹ classification system, specifically for the cultural sector.

¹ Structured set of information describing a digital (or not) resource, which determines its classification
Examples: title, author, date, language, publisher, rights, keywords

6. Electronic commerce

Fundamental debate: electronic commerce, goods or services?

- If it's a good: removal of custom duties under GATT rules
- If it's a service: submitted to GATS where many countries have made no commitments to liberalize audiovisual services¹
- Central chapter of the Trans-Pacific Partnership (TPP) negotiations and possibly of the Plurilateral Agreement on Services (WTO)

The immaterial and delocalized nature of the service rendered make it more difficult to apply national laws and the territoriality principle which applies to copyright

¹ Canada's main line of defence in the split-run magazines trade dispute with the United States was to argue that it was trade in services

Options for further consideration

Training: 1) *appropriation of the new modes of creation, production, distribution and promotion* 2) *of the new digital economy, in full respect of rights holders*

Business models: *how to ensure the protection and promotion of Canadian content and the objectives of the Canadian cultural policy are achieved?*

Competence of the national legislation and regulation under the pressure of :

- *technological progress*
- *new consumption patterns*
- *new and powerful multinational media groups*
- *trade negotiations on e-commerce and copyright*
- *the advocacy for a free flow and increased access to ideas and cultural expressions*

Cultural goods and services would account today for 60% of online activity by individuals; a major issue for the national cultural policy

A convention already obsolete

All commercial negotiations and the rapid evolution of the cultural reality have led the former minister of the Quebec government Louise Beaudoin to ask whether the UNESCO convention is not « already obsolete ».

« The convention does not cover specifically electronic commerce nor the dematerialization of cultural goods and services because such considerations were not that important in the late 90's as they are now. Maybe we need an amendment? »

Le Devoir newspaper, 24 October 2013

Bibliography: associations and public organizations

ACP : «Canada's National Digital Strategy : The Perspective of Canadian Book Publishers» (2010-07-13)

ACTRA/CFM : «Canadian Content: Creating the Digital Economy» (2010-07-14)

ADISQ : «Mémoire de l'ADISQ» (2010-07-13)

Alliance des arts médiatiques indépendants : «Building a Digital Media Arts Culture for Canada» (2010-07-14)

CALQ : «Faire rayonner la culture québécoise dans l'univers numérique» (2011-11-11)

CCA : «Arts and Culture in the Canadian National Strategy for a Digital Society» (2010-07-09)

CHRC : «Building Digital Skills in the Cultural Sector» (2010-07-13)

CQAM : «Les arts médiatiques et numériques — Commentaires du Conseil québécois des arts médiatiques» (2010-07-13)

Film Ontario : «Élaboration d'une stratégie nationale sur le numérique fondée sur le contenu» (2010-07-09)

RQD : «Pour une prospérité culturelle durable» (2010-07-13)

SARTEC : «Mémoire de la SARTEC» (juillet 2010)

SODEC : «Porte grande ouverte sur le numérique», Rapport sur la consultation *Option culture, virage numérique* (2011-10)

Bibliography: other sources

Bédard, Christian (27/09/2011). « Les artistes en arts visuels, le droit d'auteur et les défis du numérique ». Online. http://www.cdc-ccd.org/IMG/pdf/LIAISON-Arts_visuels-02_10_11.pdf (page consultée le 15 octobre 2013).

Bisaillon, Jean-Robert. « Métadonnées et répertoire musical québécois : un essai de mobilisation des connaissances dans le nouvel environnement », Essai pour l'obtention du diplôme de maîtrise en mobilisation des connaissances au programme de Pratiques de recherche et action publique du Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS, Montréal, juin 2013, 130 pages.

Dico du Net (18-03-2011). « Métadonnées – Metadata ». Online. <http://www.dicodunet.com/definitions/referencement/metadonnees.htm> (le 18 novembre 2013)

Guèvremont, Véronique. « Réflexion préliminaire sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère numérique », Rapport déposé à la quatrième conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, UNESCO, Paris, 11-14 juin 2013, 28 pages.

Maltais, Alexandre. « Commerce et culture : protéger la culture dans les accords commerciaux », Rapport de recherche de l'IRÉC, Montréal, octobre 2012, 50 pages.



Bibliography: other sources

OCDE (November 2011). *ICT database and Eurostat, Community Survey on ICT usage in households and by individuals*. En ligne. oecd.org/sti/ict/broadband (page consultée le 22 octobre 2013).

OCDE : OECD/ISOC/UNESCO (2013), «The Relationship between Local Content, Internet Development and Access Prices», OECD Digital Economy Papers, No. 217, Publications OCDE.

Statistiques Canada (2010). *Commerce de biens de la culture : tableaux de données 2010*.



Mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles à l'ère numérique

Contribution de la Coalition pour la diversité culturelle canadienne

Par Jehane Jaabouti jjaabouti@cdc-ccd.org
et Catherine Pool cpool@cdc-ccd.org

Avant-propos

L'objectif de ce document est de contribuer à la réflexion de la mise en œuvre de la Convention à l'ère numérique à partir des situations vécues au Canada et au Québec. Il ne s'agit pas d'un rapport national ou d'une prise de position de la Coalition canadienne et de ses membres.

Il doit être également entendu que l'évolution rapide du marché et des technologies fait en sorte qu'il peut se trouver un certain décalage entre cette synthèse et les plus récentes prises de position des associations membres de la Coalition en matière de politiques et de mesures culturelles.

Les auteurs ont fait tout leur possible afin de prendre en compte tous les points de vue exprimés par les organisations membres de la Coalition, lors de consultations passées sur l'ère numérique. Cependant, face à l'étendue du sujet, il est possible que certains documents leur aient échappé. Nous vous présentons toutes nos excuses par avance.

Table des matières

- Méthodologie
- Introduction aux enjeux des politiques publiques nationales
- Enjeux
 1. Rémunération des créateurs et de l'ensemble des ayants droit
 2. Protection et promotion du contenu canadien
 3. Soutien financier du gouvernement fédéral
 4. Formation
 5. Accessibilité
 6. Commerce électronique
- Pistes de réflexion
- Bibliographie

Méthodologie

Cette présentation est une synthèse des positions exprimées par certaines des associations membres de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle à l'occasion des consultations suivantes :

- *Stratégie sur l'économie numérique du Canada* menée par Industrie Canada (mai-juillet 2010)
- *Option culture, virage numérique* de la SODEC¹ (octobre 2011)
- *Projet @LON - Arts et Lettres, Option numérique*, mené par le CALQ² (novembre 2011)
- Séminaire *Convention sur la diversité des expressions culturelles : attentes comblées ou déception ?* organisé par la Coalition (septembre 2013)

¹ SODEC : Société de développement des entreprises culturelles

² CALQ : Conseil des arts et des lettres du Québec

Associations membres et autres ayant pris position

Arts d'interprétation :

Regroupement québécois de la danse (RQD)

Arts médiatiques

Alliance des arts médiatiques indépendants

Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM)

Arts visuels

Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)

Cinéma et télévision

Film Ontario

Livres

Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)

Association of Canadian Publishers (ACP)

Musique

Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)

Canadian Federation of Musicians (CFM)

Association des Professionnels de l'Édition Musicale (APEM)

Organismes multidisciplinaires

Conférence canadienne des arts (CCA)

Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CHRC)

Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA)

Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)

Organismes publics

Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC)

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Impact de l'ère numérique sur l'économie créative et les politiques et mesures destinées à protéger et promouvoir les expressions culturelles

Offre

Modèle d'affaires adapté à la nouvelle chaîne de valeurs :

- Gouvernements
- Industries culturelles
- Ayants droit

Éducation

- Professionnels
- Public

Demande

- Accessibilité
- Visibilité / promotion du contenu canadien
- Stimulation de la demande

Commerce électronique : facteur exogène faisant pression sur l'environnement domestique

Enjeux des politiques publiques nationales

- Urgence d'actualiser le cadre législatif (c.-à-d. la loi canadienne sur la radiodiffusion) pour le rendre plus adapté et flexible afin de réduire le risque d'une loi inapplicable
- L'enjeu des droits d'auteur et de propriété intellectuelle est souvent évoqué, mais concerne indirectement la Convention dans ses dispositions concernant le droit des États d'adopter des politiques et mesures favorables aux expressions culturelles
- L'instance réglementaire - le Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est interpellé pour soumettre les nouvelles plateformes aux mêmes exigences réglementaires de quotas de contenu canadien et de contribution financière à la production que les diffuseurs traditionnels
- La visibilité des contenus canadiens est un enjeu capital qui nécessite l'investissement des pouvoirs publics, l'intervention des autorités réglementaires et la responsabilisation des intermédiaires entre les contenus culturels et le public

1. Rémunération des créateurs et des ayants droit

Constats :

- Perte de contrôle des acteurs de la production de contenus et des industries culturelles sur la publication des contenus suite à l'évolution technologique et une démultiplication des possibilités de reproduction et échange des copies parfaites à très faible coût
- Passage d'une économie de la rareté à celle de l'abondance, dans laquelle la valeur se déplace des contenus vers l'attention que les individus sont susceptibles d'y porter
- Mise en vigueur de la loi C-11 sur la modernisation du droit d'auteur (juin 2012) aux bénéfices jugés limités par les ayants droit, notamment suite à une multiplication des exemptions
- Érosion des compensations financières par la copie privée – non étendues aux supports numériques dans C-11 - une mesure décriée par l'ensemble des créateurs

Questions :

- Vide juridique comblé par nouveau régime plus coercitif des verrous numériques, mais qu'en est-il de l'application de la loi ? Et des prestataires étrangers délinquants ?
- Nécessité d'adapter en continu les relations entre les différents intervenants dans la création de contenus culturels au contexte mouvant du numérique

2. Protection et promotion du contenu canadien

Constat : Le CRTC a adopté (1999) et maintenu (2009) une *Ordonnance d'exemption relative aux entreprises de radiodiffusion de médias numériques*

- Dans sa décision de 2009, le CRTC appelait à une stratégie nationale numérique, en admettant que « Le mandat conféré au Conseil par la *Loi sur la radiodiffusion* a eu pour effet de limiter la portée de son examen du phénomène des nouveaux médias »
- Le Conseil n'a pas compétence en matière d'édition de livre ou de magazine par exemple. Un grand nombre de livres électroniques canadiens ne sont pas disponibles dans les librairies canadiennes en ligne.
- Selon plusieurs observateurs, le CRTC aurait lui-même choisi de limiter la portée de son examen, ce qui a causé une grande déception pour ceux qui s'attendaient à ce que le Conseil fasse la promotion du contenu canadien sur toutes les plateformes
- Le CRTC a lancé le 24 octobre 2013 une vaste consultation publique nationale sur l'avenir de la télévision <http://crtc.gc.ca/fra/archive/2013/2013-563.htm>

2. Protection et promotion du contenu canadien

Recommandations : Réaffirmer le rôle du CRTC comme fer de lance de la protection et mise en valeur du contenu canadien, par une réglementation « modérée et constructive »

1. Soumettre les entreprises de radiodiffusion de médias numériques aux mêmes dispositions réglementaires que les diffuseurs traditionnels
2. Insuffler un dialogue entre les Fournisseurs d'Accès Internet et les acteurs à l'origine du contenu culturel canadien, afin de définir le rôle des acteurs dans la nouvelle chaîne des valeurs.
3. Mettre en place un système de veille de l'information concernant les nouvelles plateformes comme base d'un observatoire de l'environnement numérique

==> La Cour suprême du Canada a jugé en février 2012 que les fournisseurs d'accès internet ne sont pas soumis à la *Loi sur la radiodiffusion* et n'ont donc aucune obligation de quotas de contenu ou de contribution aux fonds d'aide à la production.

3. Soutien financier du gouvernement fédéral

Objectifs :

- Répondre au besoin d'investissement pour prendre le virage numérique
- Repenser les sources de financement de la création
- Soutenir l'expérimentation de nouveaux modèles d'affaires

Pistes d'investissement :

- Visibilité / promotion / commercialisation du contenu canadien
- Formation
- Équipements
- R-D du contenu artistique
- Numérisation des collections et des œuvres
- Compensation des risques assumés par les entreprises et les créateurs

3. Soutien du gouvernement fédéral

Artistes et organismes artistiques

Augmenter le budget du Conseil des arts du Canada pour des projets d'accès aux infrastructures et expertises

Entreprises

- Subventions aux initiatives collectives de promotion des contenus canadiens
- Programmes de prêts
- Crédit d'impôt fédéral

Ayants droit

- Assurer le respect de la propriété intellectuelle et des verrous numériques, tout en étendant le régime de quotas de contenu canadien aux nouvelles plateformes.
- Mesures compensatoires pour les pertes de revenus suite à la décision de ne pas étendre la copie privée aux supports numériques et les nombreuses exemptions d'utilisation équitable dans C-11

4. Formation

Pour le public :

- Sensibiliser à partir du plus jeune âge à la maîtrise des technologies numériques
- Sensibiliser le public aux questions du piratage et des droits d'auteur
- Développer des programmes post-secondaires combinant les TIC avec d'autres domaines

Pour les professionnels :

- Intégration des outils du numérique dans l'apprentissage des techniques de création, production, diffusion et promotion du contenu culturel
- Formation en commerce électronique et marketing pour tout nouvel acteur
- Apprentissage continu en leadership et espace d'apprentissage au travail
- Programmes de mentorat intergénérationnel et de médiation
- Outils de collaboration : renforcer les mécanismes de partage de nouveaux outils, de ressources communes, d'informations, de procédures commerciales

5. Accessibilité

Fait révélateur :

72.2% des ménages canadiens ont accès au haut débit (2009, OCDE) versus 95.9% (2009) en Corée du Sud ou 82.6% (2010) en Norvège et en Suède

Certains groupes ont un accès limité à internet :

Minorités ethniques, communautés rurales, aînés; n'ayant pas toujours accès à certains types de connaissance en raison de barrières linguistiques, culturelles, économiques, d'apprentissage

Propositions :

- Centres multimédias et de formation ouverts à tous
- Lieu virtuel d'archivage et programmes de médiation dans un souci d'accessibilité au patrimoine
- Valoriser les contenus culturels par la numérisation des collections
- Au regard de l'importance des métadonnées pour l'accès aux contenus par les moteurs de recherche, mener une action concertée en vue d'une standardisation des normes de ce système de métadonnées ¹ spécifique au secteur culturel

¹ « Ensemble structuré d'informations servant à décrire une ressource » numérique ou non numérique, déterminant sa classification.

Exemples : titre, auteur, date, langue, éditeur, droits, mots-clefs

6. Le commerce électronique

Débat de fond : commerce électronique, bien ou service?

- Si c'est un **bien** : abolition des tarifs douaniers sous l'accord du GATT
- Si c'est un **service** : soumis aux accords GATS où plusieurs pays n'ont pas pris d'engagement de libéralisation du secteur audiovisuel ²
- Chapitre central des négociations du Partenariat transpacifique (TPP) et possiblement de l'Accord plurilatéral et international en matière de services (OMC)

Le caractère immatériel et délocalisé de la prestation du service rend plus difficiles l'application des lois nationales et le principe de territorialité des droits d'auteur

²L'argument central de la défense du Canada dans le différend commercial avec les États-Unis concernant les magazines à double tirage était qu'il s'agissait d'un commerce de services

Pistes de réflexion

Formation : 1) *appropriation des nouveaux modes de création, production, diffusion, promotion et 2) de la nouvelle économie numérique, en respect des ayants droit*

Modèles d'affaires : *comment s'assurer que la protection et la promotion du contenu canadien et des objectifs de la politique culturelle canadienne soient comblés ?*

Compétence de la loi nationale et de la réglementation face à la pression :

- *des avancées technologiques*
- *des nouveaux modes de consommation*
- *de nouveaux groupes médias puissants et mondialisés*
- *des négociations commerciales sur le commerce électronique et le droit d'auteur*
- *du plaidoyer pour une libre circulation et l'accès accru aux idées et expressions culturelles*

Les biens et les services culturels représenteraient aujourd'hui
60% de l'activité en ligne des particuliers ;
un enjeu majeur pour la politique culturelle nationale

Une convention déjà obsolète ?

Toutes négociations commerciales et l'évolution rapide de la réalité culturelle amènent aussi l'ex-ministre au gouvernement du Québec Louise Beaudoin à se demander si la convention de l'UNESCO ne serait pas « déjà obsolète ».

« La convention ne couvre pas nommément le commerce électronique ni la dématérialisation des biens et services culturels parce qu'ils n'étaient pas aussi importants, à la fin des années 90 et au début des années 2000, que maintenant. Peut-être nous faudrait-il un amendement ? »

Le Devoir, 24 octobre 2013

Bibliographie : associations et organismes publics

- ACP : «Canada's National Digital Strategy : The Perspective of Canadian Book Publishers» (2010-07-13)
- ACTRA/CFM : «Canadian Content: Creating the Digital Economy» (2010-07-14)
- ADISQ : «Mémoire de l'ADISQ» (2010-07-13)
- Alliance des arts médiatiques indépendants : «Building a Digital Media Arts Culture for Canada» (2010-07-14)
- CALQ : «Faire rayonner la culture québécoise dans l'univers numérique» (2011-11-11)
- CCA : «Arts and Culture in the Canadian National Strategy for a Digital Society» (2010-07-09)
- CHRC : «Building Digital Skills in the Cultural Sector» (2010-07-13)
- CQAM : «Les arts médiatiques et numériques — Commentaires du Conseil québécois des arts médiatiques» (2010-07-13)
- Film Ontario : «Élaboration d'une stratégie nationale sur le numérique fondée sur le contenu» (2010-07-09)
- RQD : «Pour une prospérité culturelle durable» (2010-07-13)
- SARTEC : «Mémoire de la SARTEC» (juillet 2010)
- SODEC : «Porte grande ouverte sur le numérique», Rapport sur la consultation *Option culture, virage numérique* (2011-10)

Bibliographie : autres sources

Bédard, Christian (27/09/2011). « Les artistes en arts visuels, le droit d'auteur et les défis du numérique ». En ligne. http://www.cdc-ccd.org/IMG/pdf/LIAISON-Arts_visuels-02_10_11.pdf (page consultée le 15 octobre 2013).

Bisaillon, Jean-Robert. « Métadonnées et répertoire musical québécois : un essai de mobilisation des connaissances dans le nouvel environnement », Essai pour l'obtention du diplôme de maîtrise en mobilisation des connaissances au programme de Pratiques de recherche et action publique du Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS, Montréal, juin 2013, 130 pages.

Dico du Net (18-03-2011). « Métadonnées – Metadata ». En ligne. <http://www.dicodunet.com/definitions/referencement/metadonnees.htm> (le 18 novembre 2013)

Guèvremont, Véronique. « Réflexion préliminaire sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère numérique », Rapport déposé à la quatrième conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, UNESCO, Paris, 11-14 juin 2013, 28 pages.

Maltais, Alexandre. « Commerce et culture : protéger la culture dans les accords commerciaux », Rapport de recherche de l'IRÉC, Montréal, octobre 2012, 50 pages.

Bibliographie : autres sources

OCDE (novembre 2011). *ICT database and Eurostat, Community Survey on ICT usage in households and by individuals*. En ligne. oecd.org/sti/ict/broadband (page consultée le 22 octobre 2013).

OCDE : OECD/ISOC/UNESCO (2013), «The Relationship between Local Content, Internet Development and Access Prices», OECD Digital Economy Papers, No. 217, Publications OCDE.

Statistiques Canada (2010). *Commerce de biens de la culture : tableaux de données 2010*.